

Reims, le 03 septembre 2019.

La rectrice de l'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

S/c de Madame et Messieurs les
directeurs académiques des services
départementaux

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

S/c de Messieurs les directeurs
interdiocésains.

rectorat
Objet : concours d'expression française – J'aime mon patrimoine marnais
Réf. : DAAC/2019/2020/EG/VO/CH.

DAAC
délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

affaire suivie par
Virginie Opiard
Chargée de mission livre-lecture-écriture

téléphone
03.26.05.68.37

courriel
ce.ac@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

Je vous informe de la reconduction du concours « **J'aime mon patrimoine marnais** » pour la 2^e édition. Dans le cadre de la *Semaine de la langue française et de la francophonie*, la Section de la Marne de la Légion d'honneur en collaboration avec la ville de Reims organise un jeu concours visant **la maîtrise des différents langages et l'appropriation du patrimoine local** inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, enrichissant ainsi le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) de l'élève.

Dans le cadre de cette deuxième édition, la DAAC organise, courant octobre 2019, une formation de deux jours intitulée « **Le patrimoine marnais inscrit à l'UNESCO** » inscrite au plan académique de formation et destinée prioritairement aux enseignants engagés dans le projet. Cette action permettra aux enseignants de se rendre sur les sites UNESCO et leur proposera des pistes de travail avec les classes pour le concours.

Aussi, je vous rappelle que **les candidats sont invités à mettre en valeur le patrimoine marnais inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans leurs productions écrites ou orales :**

- La cathédrale et le palais du Tau, la basilique Saint Remi et le musée Saint Remi à Reims
- La basilique Notre Dame de Lépine, la collégiale et le musée Notre Dame en Vaux à Châlons-en-Champagne
- Les coteaux, maisons et caves de Champagne situés dans l'avenue de Champagne à Épernay, sur la colline Saint Nicaise à Reims ou sur les coteaux viticoles de la vallée de la Marne.

Les productions

La production peut employer le langage écrit, le langage oral, le langage corporel, le langage plastique et le langage visuel.

Ainsi elle revêtira, par exemple, la forme :

- d'un récit, d'une nouvelle, d'un poème, d'une chanson, d'une page de carnet de voyage... (une page maximum au format A4 ou 800 mots au plus) ;



- d'une production plastique accompagnée d'une présentation écrite ou orale (une page maximum au format A4 ou 800 mots au plus) ;
- d'une production journalistique : rapport d'une enquête, page de journal, reportage vidéo (vidéo de 5 minutes maximum à envoyer sous format MP4) ;
- d'une production orale : mise en voix d'un texte (enregistrement de 5 minutes maximum à envoyer sous format MP3) ;
- d'un enregistrement vidéo d'un spectacle : vidéo d'un travail corporel accompagnée d'une présentation écrite (vidéo de 5 minutes maximum à envoyer sous format MP4 et une page maximum au format A4 ou 800 mots au plus pour la présentation) ;
- d'un enregistrement vidéo d'une saynète écrite et mise en espace et en voix par les élèves (vidéo de 5 minutes maximum à envoyer sous format MP4).

Cet exercice peut être individuel ou collectif. Il peut être réalisé en cours ou au C.D.I. sur proposition des professeurs ou dans le cadre de dispositifs favorisant le travail interdisciplinaire.

Les prix

Après délibération du jury, une remise des prix sera organisée dans les salons de la mairie de Reims pour récompenser les projets les plus aboutis. Les prix sont les suivants : **journée à Paris pour visiter les lieux de l'UNESCO, bons d'achat...**

L'inscription au jeu concours « J'aime mon patrimoine marnais » est à renvoyer à monpatrimoinemarnais@ac-reims.fr avant le **19 novembre 2019** (délai de rigueur). Vous trouverez le bulletin d'inscription à compléter en pièce jointe de ce courrier.

Les compositions ou les productions accompagnées d'un document écrit devront être déposées ou parvenir sous enveloppe avec mention obligatoire « J'aime mon patrimoine marnais » avant le **4 mars 2020** (délai de rigueur) à l'atelier Canopé de la Marne, 17 boulevard de la Paix, B.P.387, 51063 Reims cedex, en précisant en lettres capitales au dos du document manuscrit :

- le nom et le prénom du candidat
- sa date de naissance
- son numéro de téléphone
- l'adresse de son établissement et sa classe.

En cas de production d'un texte sous forme numérique, il convient d'adresser le document en pièce jointe au format PDF à l'adresse contact.atelier51@reseau-canope.fr en reprenant dans le corps du mail les éléments d'information cités ci-dessus.

En cas de production vidéo, il convient d'envoyer ou de déposer une clé USB contenant un dossier nommé sur le modèle suivant :

NOMDUCANDIDATETABLISSEMENTJAIMEMONPATRIMOINEMARNAIS.

Ce dossier contiendra un document contenant les renseignements demandés plus haut sur le candidat, la présentation écrite de la production (une page maximum au format A4 ou 800 mots au plus) et la vidéo (vidéo de 5 minutes maximum à envoyer sous format MP4).

Pour toute information complémentaire, je vous engage :

- à consulter le site de la Section Marnaise de la Légion d'honneur dans la rubrique <http://www.legiondhoneurmarnes.fr> rubrique « Langue française » ou l'article du [portail pédagogique](#) de l'académie de Reims concernant cette action.
- ou à contacter Madame Elisabeth Monlibert, coordonnant ce concours à l'adresse : emonlibert@gmail.com.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, il serait souhaitable que le plus grand nombre d'établissements prennent part activement à cette opération.